

ÉCODEF

STATISTIQUES

251
octobre 2024

NOTE DE L'OBSERVATOIRE
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

LES DÉPENSES DE DÉFENSE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES EN EUROPE POURSUIVENT LEUR HAUSSE EN 2022

Dans le contexte du déclenchement de l'invasion russe en Ukraine, les dépenses publiques de défense européennes accélèrent leur progression débutée en 2014, avec une hausse de 5,1 % en termes réels entre 2021 et 2022 (+6,5 % pour la France). En 2022, l'effort de défense français s'élève à 1,8 % du PIB, contre 1,3 % pour l'Union européenne (UE). En dix ans, les États membres de l'UE ont investi pour 311 Md€ courants en équipements militaires, dont 74 Md€ pour la France.

Avertissement : Les données sont issues des comptabilités nationales diffusées par Eurostat. Elles ne sont pas directement comparables avec les données budgétaires (Cf. Définitions).

Entre 2021 et 2022, les dépenses publiques de défense de la France ont progressé en termes réels de 6,5 % (Figure 1) pour atteindre 48,3 milliards d'euros (Md€) (Figure 2). Ainsi, pour 1 000 € de dépenses publiques françaises, 31 € sont consacrés à la défense (Figure 3). Cette hausse s'explique principalement par deux facteurs.

Figure 1 : Évolution des dépenses publiques de défense en termes réels entre 2021 et 2022

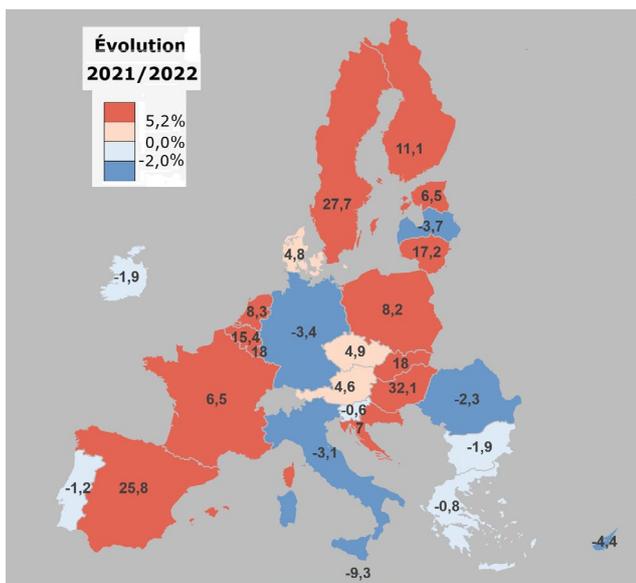
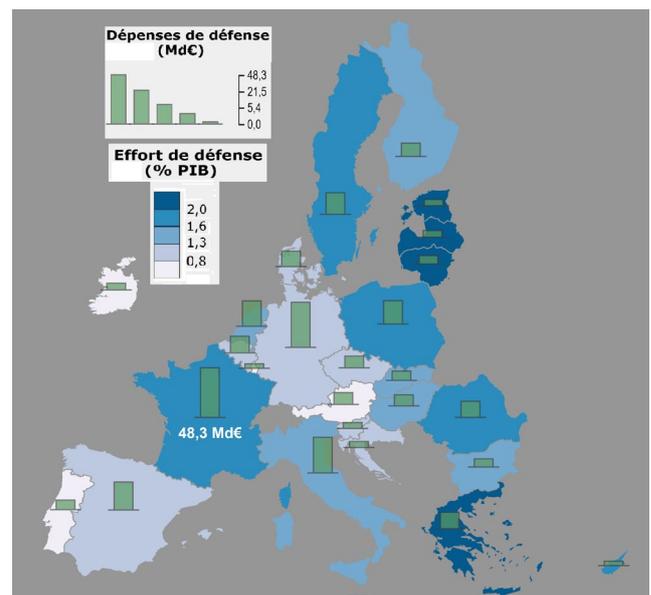


Figure 2 : Les dépenses publiques de défense et l'effort de défense dans l'Union européenne en 2022



Lecture : Les dépenses publiques de défense françaises ont augmenté de 6,5 % entre 2021 et 2022 en euros constants.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

Lecture : Les dépenses publiques françaises de défense s'élèvent à 48,3 Md€ en 2022, soit un effort de défense s'élevant à 1,8 % du PIB.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

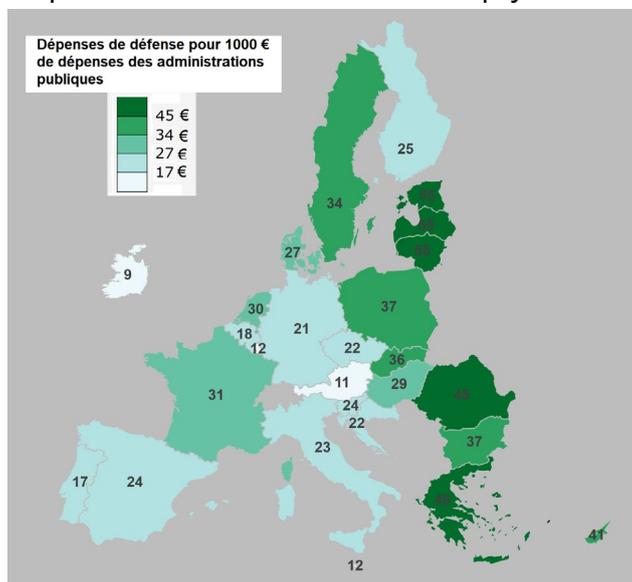
D'une part, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 prévoyait une augmentation des investissements militaires. Cette augmentation s'est concrétisée en 2022 par des livraisons de matériels majeurs. La Marine nationale a réceptionné une frégate multi-missions à capacité de défense antiaérienne renforcée (FREMM-DA). L'armée de l'Air et de l'Espace a été livrée d'un avion de combat Rafale, de deux avions de transports A400M et de trois avions multirôles MRTT. Enfin l'armée de Terre a mis en service 27 engins blindés de reconnaissance et de combat Jaguar, 113 véhicules blindés multirôles Griffon et 60 véhicules blindés multirôles légers Serval.

D'autre part, l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a conduit à un niveau exceptionnel d'engagement des forces armées françaises notamment par le biais du renforcement de la présence de l'Otan à l'est de l'Europe alors que les forces françaises étaient encore importantes au Sahel et au Levant.

Dans l'ensemble de l'Union européenne (UE), les dépenses publiques de défense des États membres augmentent de 5,1 % en termes réels pour atteindre un total de 203,6 Md€. En moyenne, dans l'UE, pour 1 000 € de dépenses publiques, 26 € financent la défense.

Pour de nombreux États membres, la guerre en Ukraine explique l'augmentation de ces dépenses. Le taux de croissance en termes réels entre 2021 et 2022 dépasse 10 % pour neuf pays européens : la Hongrie (+32 %), la Suède (+28 %), l'Espagne (+26 %), la Slovaquie (+18 %), le Luxembourg (+18 %), la Lituanie (+17 %), la Belgique (+15 %) et la Finlande (+11 %). Hormis Malte, la diminution en termes réels des dépenses publiques de défense constatée pour dix pays européens est entièrement due à l'érosion monétaire, leurs budgets pour la défense progressant en euros courants entre 2021 et 2022.

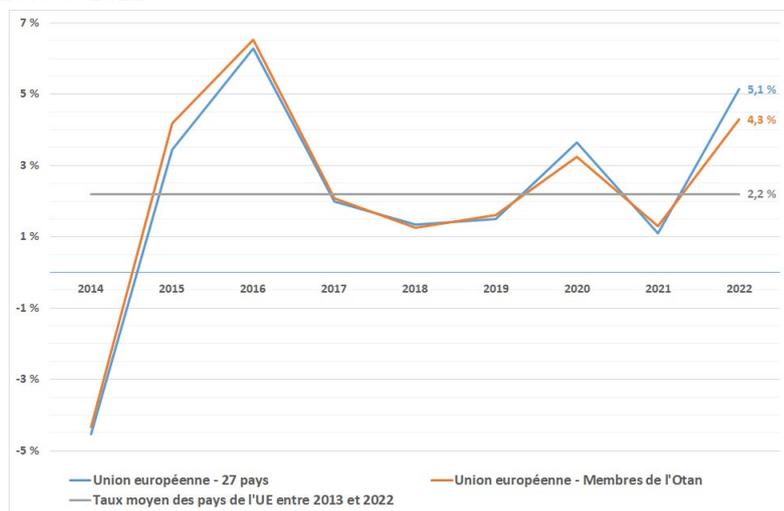
Figure 3 : Part des dépenses publiques consacrées à la défense dans les pays de l'UE en 2022 (en ‰)



Note de lecture : En 2022, la France consacre 31 € à la défense pour 1 000 € de dépenses publiques.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

Figure 4 : Évolution annuelle en termes réels des dépenses publiques de défense de l'Union européenne entre 2013 et 2022



Note de lecture : Les dépenses publiques de défense de l'UE augmentent en 2022 de 5,1 % en termes réels par rapport à 2021.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

UNE ACCÉLÉRATION DES DÉPENSES PUBLIQUES DE DÉFENSE CES DERNIÈRES ANNÉES

Entre 2013 et 2022, les dépenses publiques de défense ont progressé en France à un rythme annuel moyen de 1,5 % en termes réels. Dans le même temps, leur évolution annuelle pour l'ensemble des pays de l'UE a été de +2,2 % en moyenne avec une accélération en fin de période (**Figure 4**).

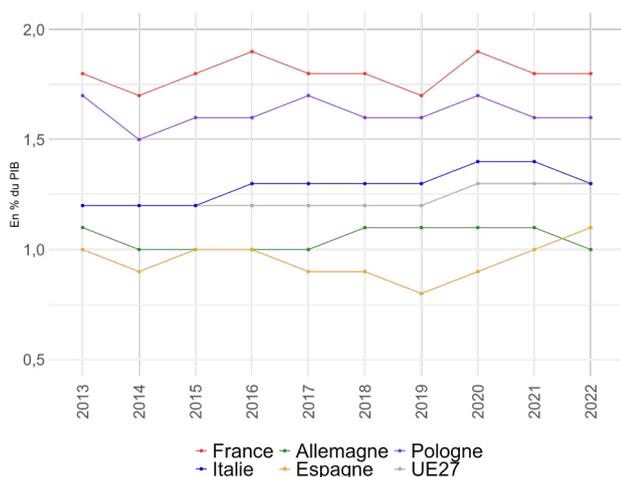
Comparativement à l'Allemagne et à l'Italie, les dépenses publiques de défense de la France progressent plus vite : les dépenses de l'Allemagne et de l'Italie ont crû, respectivement, de 1,0 % et de 1,2 % par an sur la dernière décennie. En revanche, pour d'autres pays, ces dépenses progressent plus vite encore : +13,3 % par an pour la Lettonie et la Lituanie.

Sur la même période, l'effort de défense moyen des États membres de l'UE passe ainsi de 1,2 % à 1,3 % (**Figure 5**). La France soutient un effort de défense plus important. En 2022, cet effort de défense s'établit à 1,8 %, soit un niveau relativement stable dans le temps.

L'effort de défense allemand, relativement stable sur la dernière décennie, se situe en dessous de la moyenne européenne, avec 1,0 % en 2022, quand celui de l'Italie est au niveau de la moyenne européenne (1,3 %).

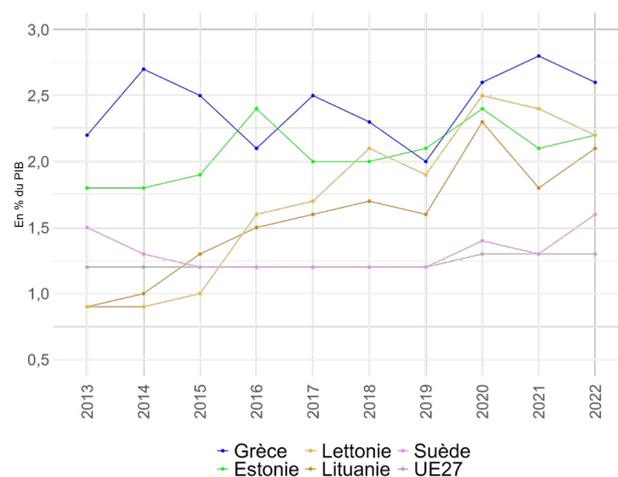
Les efforts de défense de la Lettonie et la Lituanie passent de 0,9 % en 2013 à respectivement 2,2 % et 2,1 % en 2022, rejoignant le niveau d'effort du 3^e pays balte, l'Estonie (**Figure 6**). L'effort de défense grec est le plus élevé de l'UE, hormis en 2016 et en 2019 où l'Estonie affichait un effort supérieur. Il oscille entre 2,0 % et 2,8 % (2,6 % en 2022).

Figure 5 : Effort de défense de la France et des autres grands pays de l'UE depuis 2013



N. B. : France = Données provisoires en 2021 et 2022 ; Allemagne = Données provisoires entre 2020 et 2022 ; Espagne = Données provisoires en 2022. UE27 = Moyenne des États membres.
Note de lecture : L'effort de défense de la France s'élève à 1,8 % du PIB en 2022.
Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

Figure 6 : Effort de défense des pays baltes, de la Suède et de la Grèce depuis 2013



N. B. : UE27 = Moyenne des États membres.
Note de lecture : L'effort de défense de la Grèce s'élève à 2,6 % du PIB en 2022.
Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

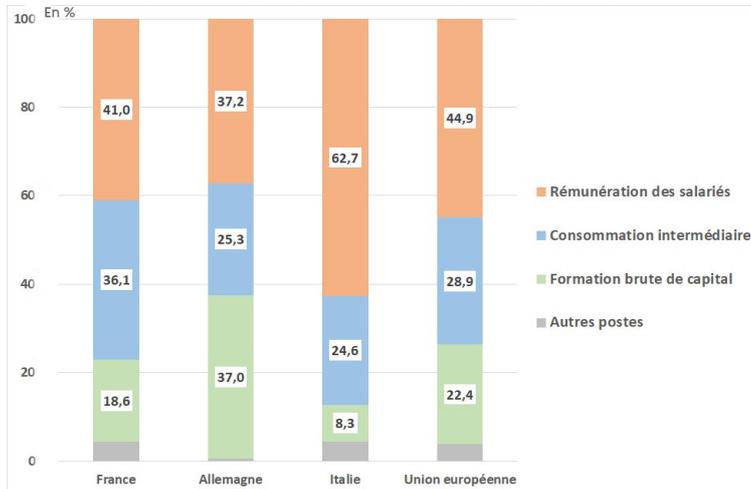
LA FRANCE, PREMIER INVESTISSEUR MILITAIRE DE L'UE SUR LA PÉRIODE 2013-2022

Les dépenses publiques de défense peuvent être réparties par postes : les rémunérations (la solde des militaires par exemple), la consommation intermédiaire (l'achat de munitions, de consommables) ou encore la formation brute de capital (l'achat d'équipements militaires comme des chars, des avions ou bâtiments). En 2022, la somme des consommations intermédiaires et de la formation brute de capital, représentant les dépenses d'équipement et de fonctionnement des forces armées, s'élève à 54,7 % des dépenses de défense (**Figure 7**), soit une part supérieure à la moyenne européenne de 51,3 %.

En 2022, les États membres de l'UE ont investi pour un montant total de 45,3 Md€ en équipements militaires majeurs. Entre 2013 et 2022, le montant total de ces investissements en capital s'élève à 311 Md€ courants. La France est le premier investisseur en équipements militaires de l'UE avec 74,2 Md€ courants dépensés, ce qui représente 23,9 % des investissements en capital consacrés à la défense (**Figure 8**). Près de deux tiers des dépenses d'équipement sont le fait de trois pays dans l'UE : la France, l'Allemagne et l'Italie, et même 85 % une fois ajoutés l'Espagne, la Suède, les Pays-Bas et la Pologne. Les achats d'équipements militaires majeurs sont ainsi plus concentrés que l'ensemble des dépenses publiques de défense.

En termes de recherche appliquée et de développement expérimental (R&D) concernant la défense, la France est aussi le premier investisseur de l'UE de ces dix dernières années avec 13,3 Md€ des 32,9 Md€ courants dépensés en R&D par les États membres de l'UE, soit 41,1 % en termes réels (**Figure 9**), devant l'Allemagne (11,3 Md€). En 2022 toutefois, l'Allemagne dépasse la France (40,9 % contre 34,1 %). L'Espagne et la Suède orientent aussi davantage leurs dépenses publiques de défense vers la R&D par rapport à la moyenne des États-membres de l'UE, avec respectivement 8,7 % et 6,2 % de la R&D européenne sur les dix dernières années.

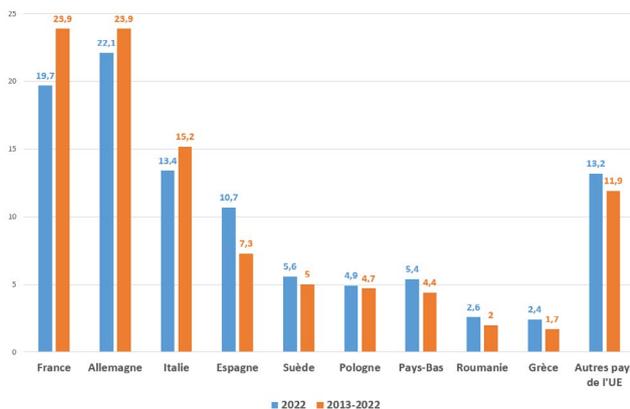
Figure 7 : Répartition par postes des dépenses publiques de défense en 2022



Note de lecture : En 2022, le poste « Rémunérations » représente 41,0 % des dépenses publiques de défense de la France.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

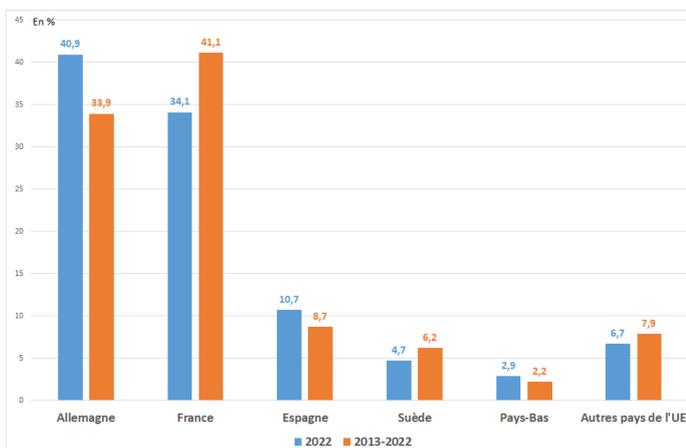
Figure 8 : Répartition des dépenses publiques de défense en formation brute de capital par pays de l'UE



Note de lecture : Entre 2013 et 2022, les dépenses publiques de défense en formation brute de capital de la France représentent 23,9 % de celles de l'Union européenne.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

Figure 9 : Répartition des dépenses publiques de défense en R&D par pays de l'Union européenne



Note de lecture : Entre 2013 et 2022, les dépenses publiques de défense en R&D de la France représentent 41,1 %, calculé en euros constants 2022.

Source : Eurostat - Dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP) 2022.

DÉFINITIONS

Effort de défense

L'effort de défense (%) correspond au rapport des dépenses publiques de défense au PIB. À la différence des chiffres présentés dans cette publication, pour l'Otan, la mesure de l'effort de défense inclut notamment le montant des pensions versées. À titre d'information, sur le périmètre Otan, l'effort de la France s'élève à 1,9 % en 2022, ceux de la Grèce, de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie sont de, respectivement, 3,5 %, 2,1 %, 2,1 % et 2,5 %.

Classification des dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP, COFOG en anglais)

Les données statistiques utilisées dans cet article sont les dépenses des administrations publiques ventilées selon la nomenclature internationale COFOG (Classification Of the Functions Of Government) définie dans le système européen de comptes nationaux (Eurostat). Cette classification répartit les dépenses des administrations publiques en dix catégories selon leur finalité : services publics généraux, défense, ordre/sécurité publics, affaires économiques, protection de l'environnement, logement / équipements collectifs, santé, loisirs / culture / culte, enseignement, protection sociale.

Dépenses (publiques) de défense

Dépenses enregistrées dans la division « Défense » (code 02) de la CFAP. Elles comprennent la « défense militaire » (hors hôpitaux des bases militaires, écoles militaires suivants le programme d'enseignement national civil et régimes de retraite des militaires), la « défense civile » (hors services de protection civiles et achats de marchandises et de matériels pour secourir les populations en cas de catastrophe naturelle), l'« aide militaire à des pays étrangers » (y compris les dons vers l'Ukraine par exemple), la « recherche-développement concernant la défense » (ce qui n'inclut pas la recherche fondamentale), et les autres affaires et services de défense (mais en excluant les pensions des anciens combattants). Hormis l'action « Exercice des missions militaires » du programme P152 intégrée à la division 02 « Défense », les dépenses de la Gendarmerie nationale (programme P152) sont comptabilisées dans la fonction « Ordre et sécurité publics » (division 03).

Évolution des dépenses à prix constants

Mesurées en termes nominaux, les évolutions des dépenses prennent en compte les mouvements de prix. Au contraire, quand ces évolutions sont mesurées en termes réels (dits aussi à prix constants), les mouvements des prix sont neutralisés. Dans cet article, la conversion en termes réels des dépenses de défense est réalisée par la méthode du déflateur du PIB en base 2015 mis à disposition par Eurostat dans les bases de données du système européen de comptabilité nationale. Ce déflateur est utilisé de façon à prendre comme référence les prix de 2022.

BIBLIOGRAPHIE

- Eurostat, « Government expenditure on defence », https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Government_expenditure_on_defence#Expenditure_on_.27defence.27, février 2024.
- Greffet P., « Les dépenses de défense des administrations publiques en 2021 », EcoDef n° 229, OED, juillet 2023.
- Insee, « Le compte des administrations publiques en 2022 », Insee Première n° 1949, mai 2024.
- « Loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense », Journal officiel de la République française, 14 juillet 2018.
- OCDE, « Panorama des administrations publiques 2021 », Éditions OCDE, Paris, (<https://doi.org/10.1787/9556b25a-fr>).
- OTAN, « Communiqué de presse : les dépenses de défense des pays de l'Otan (2014-2023) », Presse & Médias, Otan, juillet 2023.
- « Rapport annuel de performance 2022 (RAP 2022) de la mission « Défense », Annexe au projet de règlement du budget et d'approbation des comptes pour 2022 », Budget général de la France (<https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2022/projet-de-loi-de-reglement/budget-general/defense>).

ÉCODEF - STATISTIQUES

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications de l'OED sur Internet à l'adresse : www.defense.gouv.fr/ssm

Observatoire Économique de la Défense

(SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général-Martial-Valin, CS 21623,
75509 Paris CEDEX 15

Directrice de la publication: Chloé Mirau

Rédacteur en chef: Pierre Greffet

Auteur: Matthieu Wyckaert

Maquettage et réalisation : OED, SGA/Com

Courriel : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)